



## 490 000 emplois créés entre 1982 et 2014 dont 185 000 « hautement qualifiés »

Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 3<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines où l'emploi a le plus augmenté entre 1982 et 2014. L'évolution est très soutenue parmi les emplois dits « hautement qualifiés », dont le nombre a été multiplié par 2,5, et chez les employés non qualifiés, dont les effectifs ont doublé. En revanche, le nombre d'ouvriers non qualifiés, en particulier agricoles, est en baisse. Les emplois hautement qualifiés sont principalement urbains. Ils ont particulièrement progressé dans les villes périphériques des très grands pôles urbains comme Aix-en-Provence ou Antibes. L'emploi ouvrier non qualifié, historiquement peu développé en Paca, se relocalise à l'extérieur des très grandes villes. Parmi les employés non qualifiés, les emplois de « services à la personne » progressent particulièrement. Ils répondent à des besoins nouveaux induits par le vieillissement de la population et la croissance du taux d'activité des femmes. Le développement touristique est aussi à l'origine d'une croissance marquée de l'emploi non qualifié dans l'hôtellerie-restauration.

Jérôme Caray, Insee

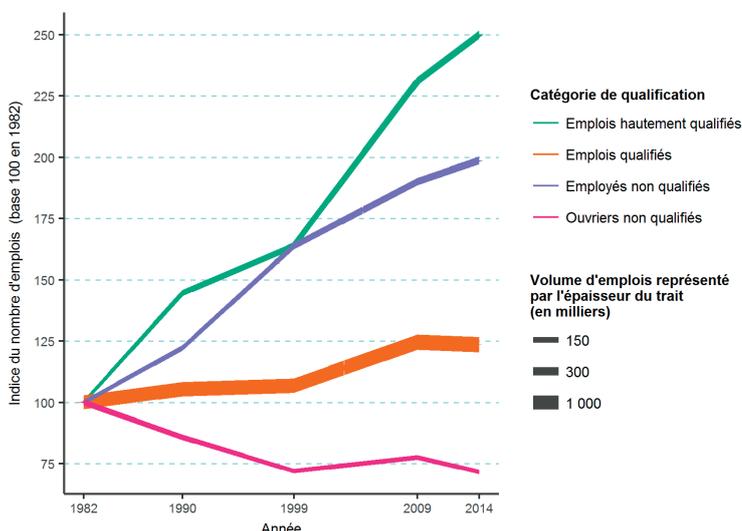
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 490 000 emplois ont été créés entre 1982 et 2014, soit une augmentation de 35 % en trente ans. Cette croissance situe Paca au 3<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines après la Corse et l'Occitanie. Au cours de cette période marquée par de profondes mutations économiques, la création d'emplois n'a pas été linéaire et n'a pas concerné uniformément tous les types d'emploi.

### Une évolution de l'emploi très inégale

Les emplois dits « hautement qualifiés » regroupant les professions intellectuelles ou à fortes responsabilités ont été multipliés par 2,5 sur la période. Très élevée, cette croissance est voisine de la moyenne nationale. Ils sont à l'origine de 185 000 nouveaux postes dans la région. À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, l'emploi dit « non qualifié » a connu des évolutions contrastées.

### 1 Forte hausse de l'emploi « hautement qualifié », baisse du nombre d'ouvriers non qualifiés

Évolution de l'emploi en Paca, en indice (base 100 en 1982) et en volume selon la catégorie de qualification



Lecture : entre 1982 et 2014, le nombre d'employés non qualifiés a doublé. En 2014, il s'élève à 255 100.  
Source : Insee, recensements de la population 1982, 1990, 1999, 2009, 2014 (exploitations complémentaires)

Le nombre d'employés non qualifiés a été multiplié par 2 (127 000 supplémentaires en trente ans) dans le sillage du développement de l'économie présentielle, tandis que 50 000 emplois d'ouvriers non qualifiés ont disparu, dont beaucoup d'ouvriers agricoles (8 000 sur les 21 000 exerçant en 1982). Près de la moitié des créations d'emplois depuis 30 ans sont attribuables aux emplois dits « qualifiés ». Ils correspondent à un niveau de qualification intermédiaire : artisans, commerçants, ouvriers ou employés qualifiés, professions intermédiaires (infirmières, techniciens, agents de maîtrise...). Leur nombre s'est accru de 229 000 dans la région entre 1982 et 2014, soit une augmentation de 24 %, quand il ne progressait que de 12 % en moyenne en France métropolitaine (figure 1).

### L'emploi « hautement qualifié » est essentiellement urbain

Avec 16,3 % d'emplois hautement qualifiés, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe en 2014 au deuxième rang des régions françaises, loin toutefois derrière l'Île-de-France (29,5 %). Parmi ces 308 000 emplois, 40 % exercent une fonction dite intellectuelle supérieure : cadres d'entreprises, ingénieurs d'études, chercheurs ou encore avocats. Leur nombre a fortement augmenté au cours des dernières décennies y compris sur la période de crise récente. Les fonctions de l'administration et de la santé constituent l'autre grand pourvoyeur d'emplois très qualifiés : 36 %.

Les quatre très grands pôles urbains, Aix-Marseille, Nice, Toulon et Avignon, regroupent la plupart des emplois « hautement qualifiés » de la région (83 %). Dans les grandes villes, ils jouent un rôle crucial dans la dynamique de l'emploi. En effet, dans les 10 plus grandes communes de la région, ils représentent trois quarts des créations nettes d'emplois depuis 30 ans, contre un quart dans les autres territoires de Paca. Néanmoins, la croissance de l'emploi très qualifié a été plus dynamique encore dans les grandes villes périphériques que dans les villes centres.

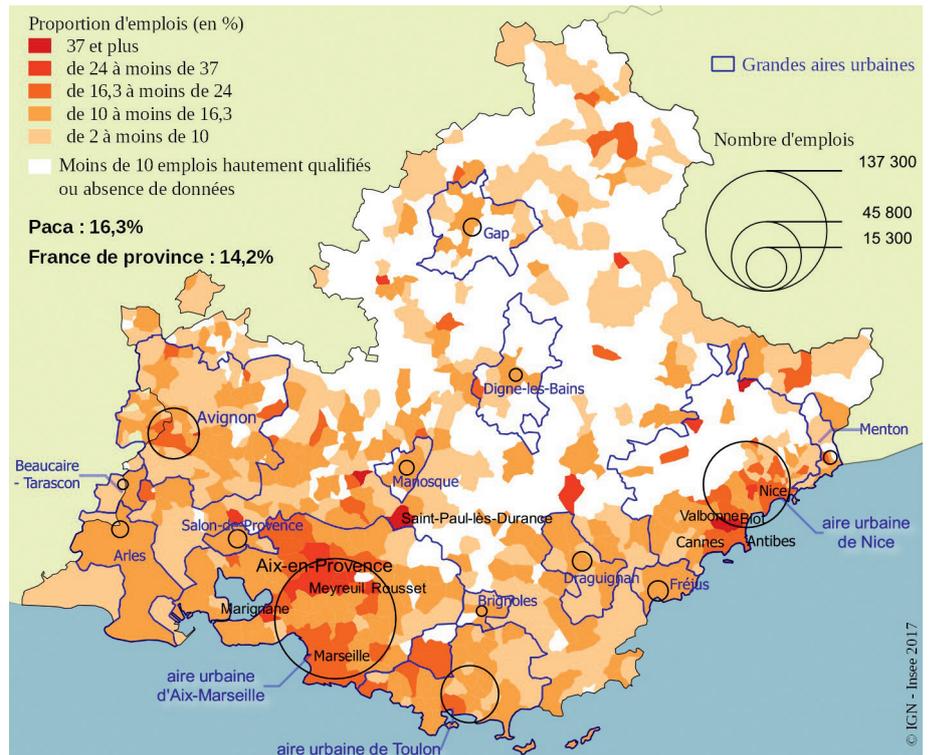
### Deux technopoles à forte concentration d'emploi très qualifié

Dans cet espace urbain périphérique, l'emploi « hautement qualifié » ne se répartit pas de façon uniforme. Deux zones présentent une concentration exceptionnelle : Aix-en-Provence et Cannes – Antibes – Valbonne (figure 2).

Aix-en-Provence est, parmi les grandes villes de la région, celle où l'emploi qualifié est le mieux implanté : il représente 28,3 % des emplois, loin devant Marseille ou Nice (respectivement 21 % et 17 %). La ville

## 2 Forte concentration d'emplois « hautement qualifiés » à Aix-en-Provence

Nombre d'emplois hautement qualifiés selon l'aire urbaine et proportion selon la commune de travail en 2014



Lecture : en 2014, l'aire urbaine d'Aix-Marseille regroupe environ 137 000 emplois hautement qualifiés. La commune d'Aix-en-Provence compte 28,3 % d'emplois hautement qualifiés, une part plus importante que la moyenne de Paca (16,3 %).  
Source : Insee, recensements de la population 1982, 1990, 1999, 2009, 2014 (exploitations complémentaires)

qui bénéficie historiquement d'une forte présence administrative et universitaire s'est enrichie du développement d'un grand pôle technologique sur le plateau de l'Arbois.

Les communes de Valbonne et Biot (23 000 habitants) abritent une partie de la technopole de Sophia-Antipolis, initiée dans les années 1970 et dont le rayonnement est aujourd'hui international. En 2014, sur les 21 000 emplois localisés dans ces deux communes, près de 11 000 sont « hautement qualifiés » et directement liés à l'enseignement et à la recherche-développement dans les technologies de pointe (informatique, services aux entreprises, santé, chimie, technologie de l'armement, aérospatial...).

Pour autant, l'économie de la connaissance n'est pas toujours le facteur principal qui explique une part de plus en plus importante d'emplois « hautement qualifiés ». En effet, dans certaines communes de Paca, la disparition des emplois d'ouvriers non qualifiés a mécaniquement augmenté la part relative des autres emplois, comme à Marseille ou à Toulon.

### L'emploi ouvrier non qualifié : peu développé, il concerne plus l'artisanat que l'industrie

En 2014, la région compte 126 400 ouvriers dits « non qualifiés », leur qualification étant peu ou pas reconnue. Paca est la région de

province où leur part est la moins importante : 6,7 % contre 9,3 % en province. La moitié travaille dans l'artisanat, 41 % dans l'industrie et 10 % sont ouvriers agricoles. Cette répartition se distingue de celle observée en France de province où ces emplois s'exercent majoritairement dans l'industrie. Dans une région peu industrielle comme Paca, ils se retrouvent principalement dans le bâtiment et les travaux publics (28 %), dans les métiers du nettoyage (15 %) et dans ceux du tri et de la manutention (15 %).

### Une relocalisation des ouvriers non qualifiés sur des « zones d'activités » périphériques

En proportion, les ouvriers peu qualifiés travaillent davantage dans les couronnes des grands pôles urbains et dans l'espace périurbain en général, ainsi que dans les petites et moyennes aires urbaines. Ainsi, dans les quatre très grands pôles urbains, ils représentent 6,2 % des emplois contre 8,8 % dans leurs couronnes. Ces emplois poursuivent leur relocalisation à l'extérieur de la ville-centre. Cette évolution de la géographie de l'emploi ouvrier dit « non qualifié » traduit la relocalisation des activités productives dans des zones d'activités situées à l'extérieur de la trame urbaine ancienne peu adaptée aux contraintes de fluidité logistique. C'est donc dans les villes-centres des très grands pôles urbains (Marseille, Nice,

Toulon et Avignon), que le déclin de ces emplois sur trente ans est le plus marqué (-45%). A Marseille comme à Toulon, le nombre d'ouvriers non qualifiés a été divisé par deux entre 1982 et 2014, en raison notamment du déclin de certaines activités manufacturières historiques. À Marseille, la fabrication de sucre, d'huiles, la construction-réparation navale ont vu la perte de plus de 3 200 emplois. Dans le même temps, leurs banlieues connaissent une baisse de seulement 23% du nombre d'ouvriers non qualifiés. Dans l'espace urbain périphérique, l'emploi ouvrier faiblement qualifié peut même progresser, notamment à la faveur de l'implantation d'un parc d'activités comme à Gémenos. De même, dans les aires de moindre taille comme celles de Salon-de-Provence, de Manosque ou de Gap, le nombre d'ouvriers non qualifiés a augmenté depuis 1982. Le développement de « zones d'activités » en immédiate périphérie de la trame urbaine rassemble les emplois d'un territoire plus vaste et provoque localement des concentrations d'emplois, qualifiés comme non qualifiés (figure 3).

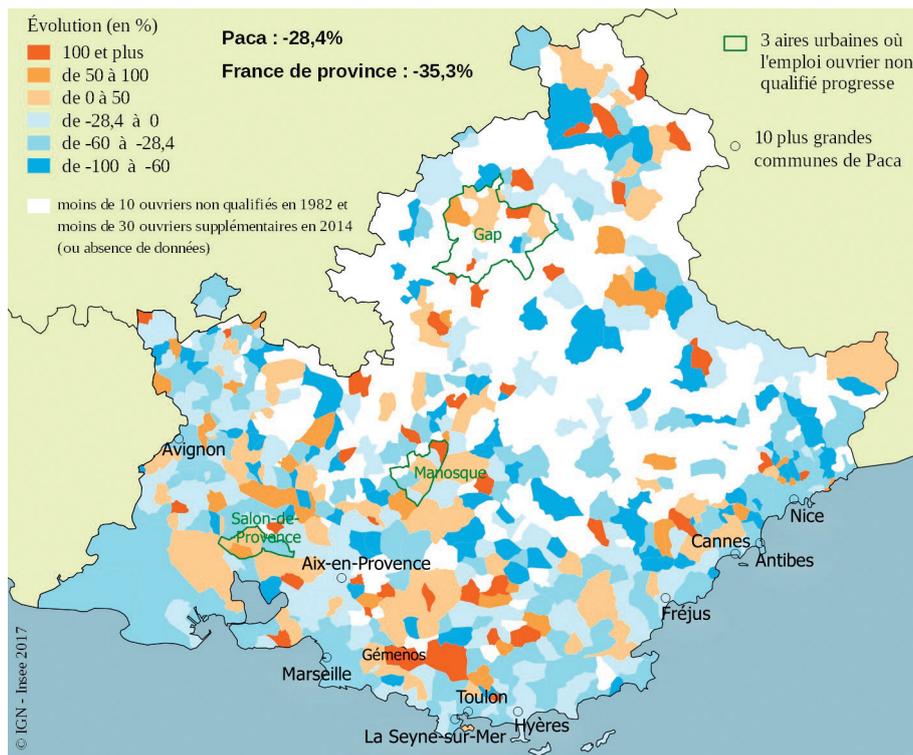
### Employés « non qualifiés » : des métiers de proximité de plus en plus orientés vers les services à la personne

En 2014, la région Paca compte 255 100 employés dits « non qualifiés ». Il est souvent possible d'exercer ces métiers sans diplôme spécifique à la profession. En Paca comme ailleurs, la majorité d'entre eux (90%) travaillent dans le commerce ou les services de proximité. Ils sont principalement agents de service (26%), caissiers ou vendeurs non qualifiés (23%), aides à domicile (16%), employés de la restauration et de l'hôtellerie (15%), assistantes maternelles (8%), ou encore agents de surveillance (5%). Les employés non qualifiés travaillent davantage dans l'hôtellerie-restauration en Paca que dans l'ensemble des régions de province. Ils exercent aussi davantage des activités de sécurité et de surveillance. En revanche, ils sont moins nombreux en proportion à exercer le métier d'assistantes maternelles.

En trente ans, le nombre d'employés « non qualifiés » en Paca a été multiplié par deux, évolution légèrement supérieure à la moyenne nationale. Les emplois liés aux « services à la personne » se sont particulièrement développés au cours des dernières décennies. Leur nombre a été multiplié par 2,5 (contre 2,1 en province). Ils répondent à une demande sociale nouvelle induite par le vieillissement de la population et la généralisation du travail des femmes. Leur transformation en activité professionnelle codifiée et reconnue a en outre bénéficié durant ces trente dernières années d'une

### 3 Le nombre d'ouvriers non qualifiés diminue dans les plus grandes communes

Évolution du nombre d'ouvriers non qualifiés en Paca entre 1982 et 2014 selon la commune de travail

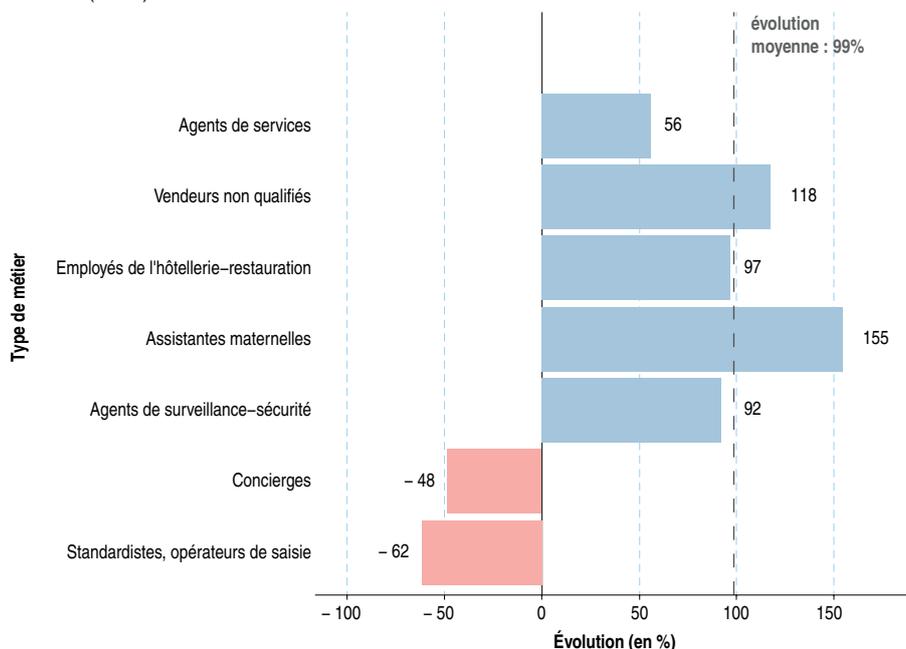


Lecture : entre 1982 et 2014, le nombre d'ouvriers non qualifiés a diminué de 28,4% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'emploi ouvrier a progressé dans trois aires urbaines de la région : celles de Gap, de Manosque et de Salon-de-Provence. Il a également augmenté dans certaines communes comme Gémenos.

Source : Insee, recensements de la population 1982, 1990, 1999, 2009, 2014 (exploitations complémentaires)

### 4 Les services à la personne dynamisent l'emploi non qualifié

Évolution du nombre d'employés non qualifiés en Paca entre 1982 et 2014 selon certains métiers exercés (en %)



Lecture : entre 1982 et 2014, le nombre d'employés non qualifiés a progressé de 99% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le nombre d'agents de service a augmenté de 56%, tandis que le nombre de concierges a diminué de 48%.

Source : Insee, recensements de la population 1982, 1990, 1999, 2009, 2014 (exploitations complémentaires)

politique publique continue d'incitations visant à faciliter et à généraliser le statut de « particulier employeur ». Certains secteurs du commerce voient aussi leurs effectifs d'employés non qualifiés progresser. Ces derniers ont doublé dans l'hôtellerie-res-

tauration, en lien avec le développement touristique qu'a connu la région. *A contrario*, certains métiers sont en perte de vitesse sur ces trente dernières années tels les dactylos et opérateurs de saisie, les standardistes ou encore les concierges (figure 4). ■

## Définitions

Les qualifications sont regroupées en trois catégories, à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les emplois **hautelement qualifiés** sont ceux des cadres et des professions intellectuelles supérieures (CS 3) qui comprennent les cadres d'entreprise ou de la fonction publique, les professeurs et chercheurs, les professions de l'information, des arts et des spectacles ainsi que les professions libérales. Les emplois **non qualifiés** sont constitués des ouvriers et des employés non qualifiés. Si les ouvriers non qualifiés sont directement identifiables dans la nomenclature PCS (CS 67, CS 68 et CS 69) c'est-à-dire les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal et les ouvriers agricoles, la définition des employés non qualifiés issue des travaux présentés dans l'*Insee Première* n° 796 de juillet 2001 « La transformation de l'emploi non qualifié depuis 20 ans ». Les **emplois qualifiés** sont les autres emplois : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, soit l'ensemble de la CS 2. Ils comprennent aussi les professions intermédiaires (CS 4), les employés qualifiés et les ouvriers qualifiés (CS 62, CS 63, CS 64 et CS 65).

L'**analyse fonctionnelle des emplois** répartit les professions de la nomenclature PCS en 15 grandes fonctions remplies par les actifs. Certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont davantage tournées vers les services à la population. Parmi elles, les **fonctions intellectuelles supérieures** agrègent les métiers de la conception-recherche, des prestations intellectuelles et de la gestion. Les **fonctions de l'administration et de la santé** associent les métiers de l'administration publique, de l'éducation et de la formation ainsi que ceux de la santé et de l'action sociale.

Les communes sont réparties selon sept catégories de territoire. Les **villes-centres des grands pôles urbains de plus de 100 000 habitants**, leurs **périphéries urbaines**, les autres grands **pôles urbains**, les **couronnes** de tous ces grands pôles, les **moyennes et petites aires**, les **communes multi-polarisées** et les **communes hors influence des pôles**. Ce découpage s'appuie sur le zonage en aires urbaines qui décrit l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Il est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur  
17 rue Menpenti  
CS 70004  
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :  
Alberto Lopez  
Rédacteur en chef :  
Jérôme Domens

Mise en page :  
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos  
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : novembre 2017  
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)  
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- Adaoust S., Pougnaud J., « Aix-Marseille-Provence – Offre foncière économique : 25 zones de concentration de l'emploi à enjeux », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 5, octobre 2014
- Adaoust S., « Aire Azurélienne – Offre foncière économique : 20 zones de concentration de l'emploi à enjeux », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 19, juillet 2015
- Belle R., D'Angelo V., Ettouati S., « Services et fonctions métropolitaines au cœur des dynamiques d'emploi », in « Atlas régional – Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 4, juin 2016
- Bisault L., « Cadres et employés non qualifiés : les deux moteurs de l'emploi des territoires », *Insee Première* n° 1674, novembre 2017

